



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 7 février 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté les règlements intitulés :

- n° 2016-531 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 2016-532 « Règlement de zonage »
- n° 2016-533 « Règlement de lotissement »
- n° 2016-534 « Règlement de construction »
- n° 2016-535 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- n° 2016-536 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »
- n° 2016-537 « Règlement de permis et certificats »

Les règlements n° 2016-531, n° 2016-532, n° 2016-533, n°2016-534, n° 2016-535 et n° 2016-536 et n° 2016-537, visent à modifier le plan d'urbanisme afin d'effectuer la révision quinquennale du plan d'urbanisme et le remplacement des règlements de zonage, de lotissement, de construction, de permis et certificats, de PIIA et de conditions d'émission des permis de construction.

À l'exception du Règlement du Plan d'urbanisme n° 2016-531 et du Règlement de permis et certificats n° 2016-537, ces règlements ont fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska le **27 avril 2017** et entre en vigueur à cette date.

Le Règlement du plan d'urbanisme n° 2016-531 a quant à lui fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité le **10 mars 2017** et entre en vigueur à cette date.

Quant au Règlement de permis et certificats n° 2016-537, celui-ci entre en vigueur le jour de sa publication, soit le **3 mai 2017**.

Avis est également donné que les règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec)
J2M 1J2

Fait à Shefford, ce 3 mai 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon